

CONTACT TERRITOIRES

CHARLES GUENÉ
SÉNATEUR DE LA HAUTE-MARNE

MARS 2019

AU SOMMAIRE

- ❖ Mon agenda
- ❖ Parc National : quel site pour son siège ?
- ❖ EPCI : une circulaire importante
- ❖ ZRR : mon intervention pour un renouvellement cohérent

L'exercice du Grand Débat va s'achever et, en fait, en dehors des questions qui l'ont alimenté, le véritable sujet restera l'axe et les modalités de sa sortie, car chacun sait qu'il est impossible d'y apporter la réponse attendue, tellement elle est protéiforme.

Au plan de la vie courante de nos concitoyens, si quelques réponses « phares » devront ponctuer l'exercice, l'essentiel devra s'exprimer dans la refondation d'un vivre ensemble, à moyen ou à long terme...

Sur le plan institutionnel, l'approche est paradoxalement plus simple à concevoir.

Nos institutions ont dérivé vers un régime présidentiel sans véritable garde-fou. Devra-t-on réorienter le régime vers des garanties parlementaires et en direction du peuple en actant cette évolution ou, au contraire, effectuer un retour aux sources de la Constitution ?...

Au fond, le véritable mal de notre Pays reste son centralisme jacobin et exacerbé qui retient et empêche toute décentralisation véritable et, surtout, toute déconcentration des administrations, ce qui reste la cause des doublons et du millefeuille. Mais les Français aiment ça et l'Etat en a un besoin existentiel pour alimenter sa dette et sa course vertigineuse.

Reste la question de l'Europe. Comment lui donner sa dimension attendue par tous et refonder un espace confédéral où nous pourrions nous retrouver sur les questions fiscales et sociales nécessaires à son bon équilibre ?

Au-delà de toutes ces questions, nos concitoyens se sentent menacés dans leur identité par un multiculturalisme envahissant qui les coupe de leurs racines et une nouvelle économie mondialisée qui les dépasse. Plus grave, ils ont le sentiment que leurs élites y adhèrent. C'est ce qui les éloignent de leurs élus et les rapprochent des extrêmes populistes.

De quoi occuper les commentateurs politiques et les plateaux pendant un moment !...

Bien cordialement à vous

Charles Guené
Sénateur de la Haute-Marne

Nous contacter

Permanence de Charles Guené
3 boulevard Barotte
52000 CHAUMONT

Tél : 03.25.31.90.50

Mail : charlesguene@wanadoo.fr

Blog : www.charlesguene.fr

L'AGENDA DU SENATEUR

Entre mi-février et mi-mars

FDSEA et SIA

Le **15 février**, je me suis rendu à Nogent à l'**Assemblée Générale de la FDSEA** qui évoquait *l'agri-bashing* autour de son très remarquable Vice-président national **Arnaud ROUSSEAU** et un spécialiste des réseaux sociaux.

Pari plutôt réussi si on en juge par les retours lors du **Salon International de l'Agriculture** qui a suivi, et où les Français ont plébiscité leur agriculture.

Il reste cependant un chemin difficile pour réinscrire l'agriculture française dans un nouveau paysage européen et mondial.



Au SIA, le 25 février



Liaison Langres - Delle

A l'initiative du Conseil Départemental de la Haute-Marne, l'**Association Autoroute Atlantique-Rhin-Rhône (AARR)** a tenu son assemblée à Langres le **16 février** et a, surtout, remis dans l'actualité cette liaison vitale pour notre département.

Après quelques hésitations sur le contournement de Langres (problème récurrent depuis... 1870 !), le Président Nicolas **LACROIX** semble avoir donné les garanties attendues pour une accélération du processus.

En prise directe avec le Grand Débat

Avec mes collègues parlementaires et élus, nous avons ébauché un **dialogue avec les Gilets Jaunes, le dimanche 17 février** à Chaumont, salle du Patronage Laïque. Exercice un peu rugueux, surtout lorsqu'on est en minorité numérique, mais qui a fourni l'occasion de mieux se connaître et, peut-être, de s'apprécier !?...

Le **21 février, exercice bis**, organisé par le **Conseil Départemental et l'Association des Maires** (photo), où les élus s'étaient astreints à plus de réserve pour permettre une expression plurielle. Un dialogue plus policé, mais des échanges directs et, parfois, étonnants de franchise...



L'AGENDA DU SENATEUR (SUITE)

Entre mi-février et mi-mars

Mission à Lyon les 18 et 19 février

La métropole de Lyon, nouvelle collectivité « *sui generis* » : **quelle réalité ? et est-elle un modèle transposable en France ?**

C'est l'objet de la mission que je conduis actuellement avec mon collègue socialiste Claude **RAYNAL**.

GRAND LYON
la métropole

Aussi, nous avons organisé un déplacement afin de procéder à plusieurs auditions, notamment, de Monsieur Michel **MERCIER**, Président de la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, et Gérard **COLLOMB**, Maire de Lyon, afin d'approfondir les modalités et l'incidence à la fois de cette nouvelle collectivité et de la part de Département restante...

Nous rendrons notre rapport très prochainement.

Comité de haut niveau CIGEO à Paris, le 6 mars

Avec l'ensemble des élus du Grand Est concernés et de l'administration locale et ministérielle, j'ai pu participer au Comité de haut-niveau CIGEO au ministère de la transition écologique et solidaire.

Après la ferme prise en main du Ministre **LECORNU** en 2018, Madame la Secrétaire d'Etat Emmanuelle **WARGON** poursuit donc avec la même énergie la gestion de ce dossier important pour la Haute-Marne



A cette occasion, le projet de territoire a été précisé et une conférence des financeurs sera constituée pour le suivi de l'aménagement du territoire. La nouvelle fiscalité à l'étude sera prochainement abordée lors des comités à venir.

S'il est évident que la période électorale qui s'annonce sera importante pour le projet en cours, toutes les mesures ont été prises pour que les effets en soient limités.

Remise de MHRDC* à Nogent, le 8 mars

J'ai participé à cette sympathique cérémonie qui a mis à l'honneur Monsieur Maurice **MOUTENET** et Mesdames Gisèle **BORSENERGER**, Anne-Marie **GORSE** et Anne-Marie **NÉDÉLEC** à qui j'ai eu le plaisir de remettre cette distinction, symbole de l'engagement de ces élus au service de leur commune et de leurs concitoyens.



Photos Maryline MEUNIER, correspondante du JHM

* **MHRDC** : médaille d'honneur régionale, départementale et communale

PARC NATIONAL :

Vers « l'élection du siège »

Madame Elodie **DEGIOVANNI**, Préfète de la Haute-Marne, va devoir sélectionner trois des quatre propositions de siège, issues de l'appel à projet (deux ont été produits dans chaque département, dont Auberive et Arc en Barrois pour la Haute-Marne).

Son choix sera ensuite examiné par le Conseil d'Administration du GIP qui donnera des avis sur les sites retenus (sans pour autant établir un classement).

Fort de ces éléments, le Ministre François **DE RUGY** en charge de l'environnement devrait trancher et désigner le site retenu comme futur siège du Parc National des Forêts de Champagne et Bourgogne dans le courant du mois d'avril...



EPCI

Une circulaire à ne pas négliger

Une circulaire du 27 février de la DGCL (publiée le 6 mars) vient attirer l'attention des exécutifs sur le calendrier des modifications possibles d'**accord locaux dans la représentation des communes au sein des EPCI**.

Tous ne sont pas concernés, mais il faut savoir qu'à défaut de vote des modifications et d'accord conclu et voté par les communes et l'EPCI avant le **31 août 2019**, la préfecture prendra un arrêté fixant, sur la base du droit commun, la composition des conseils communautaires, et ce au plus tard le **31 octobre 2019**.

Vous pouvez consulter cette circulaire sur le lien suivant : http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2019/03/cir_44433.pdf



Il est donc utile de vérifier si vous rentrez dans les cas prévus et si, notamment, vous avez eu des modifications de périmètre à même de modifier votre situation.

De plus, pour corser le tout, figure à l'agenda de l'Assemblée Nationale une proposition de loi susceptible de modifier les conditions à tout moment...

Il est prudent de se mettre en relation avec l'Association des Maires qui ne manquera certainement pas d'assurer la veille nécessaire à votre quiétude !...

ZRR

Intervention en hémicycle du 14 mars

Deux des EPCI de la Haute-Marne vont perdre leur classement ZRR pour des raisons de sombre incohérence mathématique, à compter de janvier 2021 ou 2022.

Plus généralement, les sept zonages qui tissent des régimes particuliers sur l'hexagone au profit des territoires défavorisés viendront à terme en 2020...

Aussi, ai-je interpellé le gouvernement dans le cadre d'un débat sur le bilan des dispositifs de soutien aux territoires ruraux les plus fragiles, afin de l'appeler à inscrire rapidement la réforme du système à l'ordre du jour et, surtout son renouvellement sur des bases cohérentes ! (ci-après le texte de mon intervention).



Le 14 mars, avec Sébastien LECORNU, Ministre chargé des collectivités territoriales

Intervention de Charles Guené, 14 mars 2019

«Les dispositifs de soutien aux territoires appellent sans aucun doute une évaluation et une refondation. La situation actuelle des ZRR et les modifications erratiques dont elles ont fait l'objet en sont une illustration.

Si la réforme du zonage ZRR votée à partir du rapport d'information Calmette-Vigier partait d'un bon sentiment, consistant à évaluer le système en place depuis 1995, au regard de l'aggravation des inégalités territoriales et à l'adapter au phénomène de l'intercommunalité, la réforme votée en loi de finances 2015 n'en constitue pas moins une catastrophe pour bon nombre de territoires ruraux en déclin.

Ce texte a d'ailleurs provoqué à cet égard, tout d'abord une modification exceptionnelle en faveur des territoires de montagne, dont la vigilance n'est plus à démontrer, puis un report des effets du dispositif à l'été 2020 lors de la loi de finances pour 2017.

Réaction normale, nous dirons les habitués de la fiscalité locale, car toute réforme est susceptible de créer des perdants, et donc des mécontents, encore faut-il qu'elle mette en œuvre un dispositif plus équitable.

Je souscris à cet égard à la nouvelle approche territoriale qui a permis d'apporter un zonage nouveau au niveau des EPCI, car on ne pouvait plus longtemps raisonner en termes de ressources économiques, au plan communal, surtout en milieu rural.

En revanche, les critères retenus sont incohérents.

On a substitué aux critères précédents de la faible démographie et du déclin de la population, voire de forte empreinte agricole, deux critères cumulatifs qui relèvent par leur association mathématique, du pâté de cheval et d'alouette.

En effet, on a posé comme base nouvelle, la nécessité cumulative d'une démographie inférieure ou égale à la densité nationale médiane, soit 63 habitants au km², « et » d'un revenu fiscal par unité de consommation médian inférieur ou égal à la médiane des revenus moyens des EPCI de l'hexagone.

Lorsqu'on sait que le premier critère varie de 1 à 1 500, et le second de plus ou moins 15%, on imagine les effets pervers d'une telle combinaison, qui substitue et privilégie la typologie sociale à la notion de déclin.

D'ailleurs, la cartographie résultant de cette opération est tout aussi choquante que lumineuse. Si vous étiez assez près de moi (montrer la carte...), vous pourriez l'observer, une grande partie des territoires ruraux de la diagonale aride à très faible démographie, sort du zonage au bénéfice d'une large partie Ouest et Sud-Est de l'hexagone.

J'ai certes tenté de corriger par voie d'amendement et par deux fois cette anomalie, en proposant de maintenir les EPCI de moins de 15 habitants au km², il n'y en a que 5 en France, dont le revenu médian par habitant « tangentent » défavorablement le seuil, ou même ceux de moins de 20 habitants qui ne sont que 20...

Le CGET m'a opposé par le biais plus écouté du rapporteur général de l'Assemblée nationale, Joël Giraud, que de telles modifications, certes pertinentes, devraient s'intégrer dans une refondation globale de la politique en faveur des territoires ruraux ; c'était en octobre 2018 !...

Je ne conteste pas que 7 régimes zonés coexistent actuellement, et dont la superposition fréquente rend peu lisible le régime exact.

Il n'en demeure pas moins qu'en dépit de leur prétendue non visibilité, en qualité de praticien dans une autre vie, je peux vous dire l'intérêt des dispositions des ZRR, pour les avoir mis en œuvre auprès d'un certain nombre d'entreprises.

Et même si le coût de la mesure avoisine 300 millions, tant en mesures sociales que fiscales, elles ne sont pas « les chimères » décrites par le second rapport, toujours de l'Assemblée nationale, « Louwagie-Blanc », et surtout je vous en conjure, ne nous proposez pas, comme le prescrit ce rapport, d'en transférer le montant dans le DETR. Outre le fait que nous ne nous adresserions pas aux mêmes bénéficiaires, le précédent du sort de la réserve parlementaire et de son devenir au fil du temps, nous laisse dubitatif...

Pour conclure, oui, il faut effectivement refonder les aides aux territoires, qui vont d'ailleurs toutes s'achever en 2020, mais il faut dès maintenant, et en urgence, que nous puissions en définir les stratégies précises pour véritablement revitaliser la ruralité à l'écart des dynamiques qui se meurt.

Et si zonage il y a, les critères doivent être absolument rediscutés sur des bases qui ne relèvent pas d'une mathématique abstraite, mais de la réalité des déficits des territoires.

Le Sénat est prêt à travailler sur l'audit complet d'une évaluation des politiques menées et à reconstruire une stratégie adaptée à notre époque et à la diversité des territoires. Mais Monsieur le Ministre, n'ajoutez pas au désarroi actuel, la psychose du vide d'une période transitoire sans dispositif, il y a urgence et à cet égard, la loi de finances rectificative exceptionnelle prévue cette année pourrait en être le cadre.

Je vous remercie pour votre attention. »